Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 022-212202071-20260423-2026D41-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département
Des Côtes d'Armor

COMMUNE DE PLOUARET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	19	Date de convocation :	16 avril 2026
Présents à la séance :	18	Date d'affichage :	17 avril 2026
Nombre de procurations :	01		
Nombre de votants :	19		

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 23 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nadine SALLOU-LE GUEN, Maire.

Présents : MM SALLOU-LE GUEN Nadine, LE GUEUZIEC Jean-Yves, PERRON Sandra, BLANZIN Jérémy, LE CORRE Nathalie, GUEGAN Stéphane, KERVARREC Isabelle, CADIOU Gaby, LE GUERN Frédéric, LE GALLOU Gwenola, LELIEU Florence, LOUTRAGE Audrey, PRIGENT Sylvain (18h25), CHENAIS Titouan, PRIGENT Philippe, PRAT Jean-Yvon (18h13), LE BRAS JACOB Laëtitia, PASQUIOU Mélanie

Absents : LELONG Benjamin

Procurations : LELONG Benjamin à CADIOU Gaby

Secrétaire de séance : BLANZIN Jérémy

N° 2026-41

Budget Principal
Subvention 2026 versée au budget Cuisine Centrale du CCAS

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération du 25 mai 2023, le conseil municipal a validé la signature d'une convention entre la commune et le CCAS de Plouaret, actant le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe Cuisine Centrale, pour un montant annuel minimum de 120 000 €.

Pour tenir compte de l'augmentation des charges de fonctionnement (alimentation, énergie, personnel) ce montant avait été porté à 150 000 € pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Compte tenu des évolutions tarifaires décidées par le CCAS en 2025 et des bonifications de versement de tarification sociale dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € », les perspectives budgétaires du budget annexe Cuisine Centrale pour l'année 2026 permettent de revenir à un montant de subvention prévisionnelle de 120 000 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement de cette subvention du budget principal au budget de la Cuisine Centrale du CCAS d'un montant prévisionnel de 120 000 € pour l'année 2026.

PRÉCISE que ce montant pourra être ajusté en fonction des titres et mandats exécutés au cours de l'exercice.

Le Maire,
Nadine SALLOU-LE GUEN

MAIRIE DE PLOUARET 22420 Côtes d'Armor

Le Secrétaire de séance,
Jérémy BLANZIN